

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 14 JUIN 2021 À 20 H PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE¹

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Sidney Benizri
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA
Le conseiller David Tordjman, Ing.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^e Jonathan Shecter, directeur général, directeur des services juridiques et greffier
M^{me} Tanya Abramovitch, directrice générale associée, stratégie urbaine
M^{me} Nadia Di Furia, directrice générale associée
M^e Jason Prévost, directeur adjoint des services juridiques et assistant-greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Avant la réunion de ce soir, le maire Brownstein a fait le point sur la situation de la Ville concernant la pandémie de la COVID-19 et a demandé qu'un moment de silence soit observé pour les personnes touchées par le virus COVID-19 et celles qui sont décédées en raison de circonstances liées à la pandémie.

PRÉSENTATION VIDÉO- VACCINATION

Une présentation vidéo a été montrée, encourageant tous les résidents de la Ville de Côte Saint-Luc à prendre leurs rendez-vous afin de se faire vacciner contre la COVID-19.

PRÉSENTATION RENDANT HOMMAGE CECILE KLEIN

Le Maire Brownstein a émis certains commentaires afin de rendre hommage à Mme. Cecile Klein qui célébrera son 114^e anniversaire le 15 juin 2021, ce qui fera d'elle la personne la plus âgée du Canada.

PROJET DE LOI 96 – LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE AU QUÉBEC, LE FRANÇAIS

Le Maire Brownstein a émis certains commentaires concernant le projet de loi susmentionné en réitérant que la Ville de Côte Saint-Luc entend protéger ses droits de conserver son statut bilingue.

¹ La réunion de ce soir a été tenue par voie de vidéoconférence en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 adopté par le gouvernement du Québec le 26 avril 2020.

PENSIONNATS AUTOCHTONES

Le Maire Brownstein a émis des commentaires concernant la récente découverte de 215 tombes anonymes dans un pensionnat autochtone et il a mentionné que la Ville a abaissé ses drapeaux afin d'en rendre hommage.

ACTES RÉCENTS DE NATURE ANTISÉMITTE À CÔTE SAINT-LUC

Le Maire Brownstein a mentionné qu'une résolution allait être adoptée au conseil municipal de ce soir afin de dénoncer les récents actes de nature antisémite dans la Ville de Côte Saint-Luc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h18 pour se terminer à 21h02. Quatorze (14) personnes ont soumis des questions avant la tenue de la réunion de ce soir et ont été répondues lors de la diffusion en direct.

1) Ted Levine

Le résident s'est enquis quant aux excès de vitesses fréquents et au bruit provenant des automobiles dans les rues de la Ville et il a demandé s'il allait y avoir une hausse de la présence policière; ce à quoi le Maire Brownstein a répondu que la Ville travaillera avec le Poste de Police 9 afin d'augmenter la présence policière.

2) Alison Lortie

La résidente s'est renseignée quant aux excès de vitesse sur l'Avenue Blossom et elle a demandé si la Ville allait examiner la situation afin d'appliquer des mesures visant à calmer la circulation; ce à quoi le Maire Brownstein a répondu que le personnel de la Ville allait examiner la question. Le Conseiller Kujavsky a aussi répondu en énonçant qu'un radar sera installé sur la rue et le département de l'ingénierie lui fera parvenir un suivi.

3) Toby Moneit

La résidente a souhaité obtenir plus d'information quant au développement potentiel du lot au coin de Westminster et Guelph (ancienne station de service); plus précisément, s'il y avait un développement proposé et quelles étaient les procédures requises pour approuver ledit développement; ce à quoi le Maire Brownstein a répondu qu'il n'y avait pas de nouvelles offres en ce moment et il a expliqué la procédure concernant ce type de développement, dont le fait qu'il y a une procédure d'amendement au zonage requérant plusieurs étapes avant d'être approuvé.

4) Lindsay Rollin

La résidente s'est renseignée quant aux rénovations proposées pour l'immeuble à appartements situé au 5745 Westminster; plus spécifiquement, elle a exprimé ses préoccupations quant à la portée des rénovations puisque celles-ci vont avoir un grand impact sur les locataires et surtout ceux plus âgés puisqu'ils devront potentiellement déménager hors de leurs appartements.

5) Todor Dachev

Le résident s'est renseigné quant aux rénovations proposées pour l'immeuble à appartements situé au 5745 Westminster; plus spécifiquement, il a exprimé ses préoccupations quant à la portée des rénovations et l'impact que celles-ci auraient sur la sécurité et le bien-être des locataires.

6) Alex Gorchkov

Le résident s'est renseigné quant aux rénovations proposées pour l'immeuble à appartements situé au 5745 Westminster; plus spécifiquement, il a exprimé ses préoccupations quant à la portée des rénovations et l'impact que celles-ci auraient sur la sécurité et le bien-être des locataires. Le résident s'est aussi exprimé sur l'existence de certains problèmes avec le propriétaire de l'immeuble au cours des deux dernières années et il s'est renseigné quant aux droits des locataires d'exprimer leurs opinions sur le projet proposé.

7) Hassan Kazemi

Le résident s'est renseigné quant aux rénovations proposées pour l'immeuble à appartements situé au 5745 Westminster; plus spécifiquement, il a exprimé ses préoccupations quant à la portée des rénovations et l'impact que celles-ci auraient sur le bien-être des locataires. Il exprima aussi ses préoccupations quant au manque d'entretien de l'immeuble.

8) Phoebe Munro

La résidente s'est renseignée quant aux rénovations proposées pour l'immeuble à appartements situé au 5745 Westminster; plus spécifiquement, elle a exprimé ses préoccupations quant à la portée des rénovations et l'impact que celles-ci auraient sur le bien-être, la sécurité, les finances ainsi que la qualité de vie des locataires, et surtout ceux plus âgés. Elle a aussi exprimé ses préoccupations quant au manque d'entretien de l'immeuble et comment celui-ci affecte la santé et la qualité de vie des locataires.

Pour les questions 4) à 8), le Maire Brownstein a répondu aux cinq résidents en même temps, avec une seule réponse puisque ces questions portaient sur le même sujet.

Le Maire Brownstein a répondu aux questions sur l'entretien de l'immeuble et l'impact de celui-ci sur le bien-être des résidents en affirmant que ces problèmes doivent être présentés devant la Régie du logement du Québec.

La Conseillère Berku a aussi émis des commentaires sur l'étendue du développement proposé puisqu'une requête fut formellement envoyée au Comité consultatif d'urbanisme. Elle a aussi expliqué le processus d'approbation du développement proposé, notamment, qu'un amendement de zonage doit être adopté et que, subséquemment, un permis de construction doit être émis. Elle a aussi expliqué de quelle manière les locataires et le propriétaire de l'immeuble sont impliqués dans le processus tel que la loi l'indique ainsi que l'étendue de la responsabilité légale de la Ville lors de la procédure.

Le Conseiller Erdelyi a aussi indiqué qu'il avait communiqué avec les locataires de cet immeuble ainsi qu'avec le propriétaire afin de s'assurer que les rénovations se déroulent adéquatement et que celle-ci se font conformément aux conditions imposées par la loi québécoise et les règlements municipaux.

Finalement, le Maire Brownstein a indiqué que les résidents peuvent exprimer leurs opinions et s'opposer aux rénovations proposées lors du processus d'amendement du règlement de zonage. Il a aussi émis quelques commentaires

sur les ressources juridiques dont les locataires bénéficient si ceux-ci décident de saisir la Régie du logement du Québec.

9) Norma Sabin

Le résident s'est renseigné quant au retrait des ralentisseurs sur l'Avenue Einstein; ce à quoi le maire Brownstein a répondu que cette question devait être destinée au Comité de circulation ainsi qu'au département d'ingénierie car ce sont eux qui étudient les mesures qui visent à calmer la circulation afin d'améliorer la sécurité des résidents.

10) Heather Trestan

La résidente s'est premièrement renseignée quant au trafic et la congestion sur l'Avenue Eldridge causé par la présence de deux synagogues sur la rue; ce à quoi le Maire Brownstein a répondu en confirmant que la situation se fait actuellement examiner par le Comité de circulation et une recommandation sera soumise au Conseil.

Deuxièmement, la résidente s'est renseignée quant à l'adoption d'un règlement concernant les institutions religieuses non-conformes dans les zones résidentielles et elle se demandait par quels moyens les résidents pouvaient exprimer leurs opinions sur la question; ce à quoi le Maire Brownstein a répondu qu'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sera présenté au Conseil municipal du mois d'Août et une consultation publique sera tenue par la suite.

11) Bryan Wolofsky

Le résident désirait avoir plus d'information sur le retour du Conseil municipal en personne, considérant la modification des zones de la COVID-19; ce à quoi le Maire Brownstein a répondu que la Ville allait suivre les mesures conseillées par la Santé Publique.

12) Lior Azerad

Le résident s'est renseigné quant au plan de la Ville concernant la présence de conduites de plomb sur son territoire (échantillonnage d'eau résidentielle) et les communications reçues par les résidents; ce à quoi le Maire Brownstein a répondu en indiquant que les résidents devraient communiquer avec l'entrepreneur de la Ville pour toutes questions sur les lettres qui ont été envoyées. Il a aussi expliqué le plan de la Ville concernant l'échantillonnage de l'eau pour les prochaines années pour les résidences possédant potentiellement des conduites en plomb et que les résultats seront ensuite communiqués aux résidents.

13) Tamar Hertz

La résidente s'est renseignée quant à la confidentialité des courriels reçus lors d'un processus de consultation écrite dans le cadre d'un amendement de zonage et elle a aussi exprimé ses préoccupations quant à la transparence; ce à quoi le Maire Brownstein a répondu que la Ville respecte les règles édictées par le Gouvernement du Québec par rapport à la communication de l'information aux résidents en vertu de la loi. Me Jonathan Shecter a fourni des commentaires additionnels sur les exigences légales édictées par le Gouvernement du Québec quant à la confidentialité de l'information contenue dans les courriels reçus lors des consultations publiques dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 puisque ces consultations sont présentement faites par écrit, sur une période de 15 jours. Le Conseiller Tordjman a aussi affirmé que le contenu des courriels reçus lors du processus de consultation par écrit peut être rendu publique lorsqu'on prend en considération la présence d'information personnelle. La Conseillère

Berku a aussi exprimé ses commentaires quant à l'application de la Loi en matière d'accès à l'information pour la question de la résidente et le Maire Brownstein a demandé que le personnel examine la question plus en détail.

14) Iris Groisman

La résidente s'est renseignée quant aux délais actuels de l'émissions de permis de construction; ce à quoi le Maire Brownstein a répondu que les permis sont émis selon la date de réception des requêtes ainsi que l'urgence des travaux requis.

210601

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL TENUE LE 10 MAI 2021 À 20 H 00**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, en date du 10 mai 2021 à 20 h, soit et est, par les présentes, adopté tel que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210602

**RÉSOLUTION DÉNONÇANT L'ATTENTAT RÉCENT À LONDON (ONTARIO)
VISANT LES PIÉTONS DE CONFESSION MUSULMANE**

ATTENDU QUE le 7 juin 2021 il y a eu un attentat à London (Ontario) par un conducteur visant des piétons de confession musulmane;

ATTENDU QUE cette odieuse tragédie a coûté la vie à quatre personnes et qu'un jeune garçon de neuf ans a été gravement blessé et laissé orphelin;

ATTENDU QUE tous les résidents du Canada jouissent des droits et libertés fondamentaux garantis par la Charte canadienne des droits et libertés de 1982, dont les droits à la vie, à la sécurité et l'intégrité de la personne, à la dignité et à l'égalité;

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc s'est souvent déclarée contre toutes les formes de discrimination raciale et en faveur des droits et libertés des personnes, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale;

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc est une ville qui fait la promotion de la tolérance, de l'harmonie, du respect de la diversité et du vivre ensemble;

ATTENDU QU'il est impératif de dénoncer tout acte de haine ou de violence visant une personne ou un groupe en raison de ses croyances ou tout autre groupe identifiable;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc dénonce l'attentat perpétré à London (Ontario) le 7 juin 2021 tuant quatre piétons et blessant un jeune enfant de confession musulmane;

QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc offre ses condoléances à la famille des victimes et affirme sa solidarité avec la communauté musulmane de London (Ontario) et de Côte Saint-Luc et de Montréal;

QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc condamne l'islamophobie et toutes autres formes de racisme, de xénophobie, d'intolérance et de haine en toute circonstance. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210603

RÉSOLUTION DÉNONÇANT L'ANTISÉMITISME DANS LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC ET TOUTES AUTRES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE tous les résidents du Canada jouissent des droits et libertés fondamentaux garantis par la Charte canadienne des droits et libertés de 1982, dont les droits à la vie, à la sécurité et l'intégrité de la personne, à la dignité et à l'égalité;

ATTENDU QUE depuis l'essor de violence du conflit israélo-palestinien le 10 mai 2021, il y a eu une hausse importante de menaces, de violence et d'agressions à l'encontre des Canadiens de confession juive partout à travers le pays;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc dénoncent et condamne toutes menaces, violence et agressions à l'encontre des Canadiens de confession juive;

ATTENDU QUE le 26 mai 2021, l'Assemblée nationale du Québec a unanimement adoptée une motion dénonçant les menaces, la violence et les agressions faites à l'encontre des Québécois de confession juive;

ATTENDU qu'aucune communauté devrait être sujette à quelconque forme de violence, qu'elle soit verbale, physique ou sur toutes plateformes en ligne.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN
SECONDÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») dénonce vigoureusement les actes haineux et violents faits à l'encontre des Canadiens de confession juive dans toutes situations et sous toutes formes sous lesquelles ils se manifestent;

QUE le Conseil affirme que dans une société libre et démocratique, toute personne a le droit d'exprimer et de démontrer une opinion, le tout fait dans le respect, dans la sécurité et la dignité;

QUE le Conseil affirme le besoin de maintenir un débat sain et démocratique quant au conflit israélo-palestinien;

QUE tous les membres du Conseil condamnent, à tout moment, les actes haineux et violents fait à l'encontre de tout groupe, quel que soit leur foi ou leur contexte culturel;

QUE la Ville de Côte Saint-Luc et toute autre municipalité doivent demeurer des endroits sécuritaires pour chaque membre des groupes multi-ethniques et multiconfessionnels, y compris la communauté juive du Canada, et que le Conseil demande que toutes autorités gouvernementales prennent tous les moyens nécessaires afin d'assurer la sécurité de la population;

QUE le Conseil demande à la Fédération canadienne des municipalités ainsi que toutes municipalités du Québec d'adopter formellement une résolution visant à dénoncer l'antisémitisme. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210604

**APPROBATION DES RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS
DU CONSEIL POUR MAI 2021**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services et rapports du conseil pour mai 2021 soient et sont, par les présentes, approuvés tels que soumis. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210605

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
EXTERNES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020²**

Le greffier confirme que le rapport financier et le rapport des vérificateurs externes pour l'année financière 2020 ont été déposés à la séance du conseil de ce soir par le trésorier.

210606

**PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES RAPPORTS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020 DE LA VILLE DE CÔTE
SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE, conformément à la loi, le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc autorise et ordonne, par les présentes, la publication du texte du rapport du Maire sur les rapports financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 de la Ville de Côte Saint-Luc, lequel est annexé aux présentes comme Annexe A, à être distribué à chaque adresse civique de la municipalité et à être affiché sur le site Web de la Ville. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

² Le rapport financier et le rapport des auditeurs externes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 ont été publiés sur le site web de la Ville à l'adresse suivante :

<https://cotesaintluc.org/fr/municipalite/finances/>

210607

**FINANCE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – OCTROI D'UN
CONTRAT POUR L'ACHAT D'ORDINATEURS ET D'ÉQUIPEMENTS
(K-28-21)**

ATTENDU QUE la Ville de Côte-Saint-Luc (« Ville ») souhaite octroyer un contrat pour l'achat d'ordinateurs et d'équipements ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12.1 du règlement 2497 de la Ville intitulé : « Règlement concernant la gestion des contrats », la Ville est autorisée à attribuer un contrat de gré à gré pour un montant compris entre 25 000 \$ et 100 000 \$, si cela est dans le meilleur intérêt de la Ville (critères (f) et (g)) ;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat pour l'achat d'ordinateurs (ordinateurs portables et de bureau) à la compagnie Dell Canada pour un montant total de 36 495,84 \$, plus les taxes applicables ;

QUE les dépenses décrites soient financées en totalité par le Fonds de roulement de la Ville sous forme de prêt ne portant pas intérêt ;

QUE la Ville fournisse, chaque année, à partir de son fonds général, une somme suffisante pour rembourser le prêt au Fonds de roulement ;

QUE le délai de remboursement ne dépasse pas cinq (5) ans ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0096 daté du 7 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210608

**APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MAI 2021 AU
31 MAI 2021**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 mai 2021, pour un total de 4 744 327,43 \$ en fonds canadiens, soit et est, par les présentes, approuvée;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0094 daté du 7 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210609

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE SENSIBILISATION AU MIEUX-ÊTRE DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER

ATTENDU QUE Santé Canada a confirmé que chaque 26 juin serait dorénavant promu comme la Journée nationale de sensibilisation au mieux-être des personnes atteintes de cancer et que le 26 juin 2019 a marqué la toute première occurrence de cet événement au Canada;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc proclame le 26 juin 2019 Journée nationale de sensibilisation au mieux-être des personnes atteintes de cancer au dans la ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210610

RÉSOLUTION POUR MAINTENIR LA DEMANDE D'EXEMPTION PAR L'ASSOCIATION LOU GREENBERG-MIRIAM POUR TROIS IMMEUBLES SITUÉS AU 5723 PARKHAVEN, 5566 BORDEN ET 5618 SMART

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a reçu copies de trois (3) demandes envoyées à la Commission municipale du Québec (« la Commission ») pour exemption de taxes foncières (collectivement, « les Demandes ») pour les immeubles situés aux adresses suivantes : 5723 Parkhaven, 5566 Borden et 5618 Smart (collectivement, « les Propriétés »);

ATTENDU QUE toutes les Demandes ont été faites par la même organisation intitulée : « Association Lou Greenberg-Miriam » et visent des propriétés situées sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., chapitre F-2.1);

« Avant d'accorder une reconnaissance, la Commission consulte la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande »

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 février 2011, le conseil municipal de Côte Saint-Luc a adopté la résolution 110229 à l'appui de la demande d'exemption de taxes ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une lettre de la Commission datée du 7 mai 2021 demandant si l'usage donnant lieu à l'exemption de taxes était toujours en cours ;

ATTENDU QUE la Ville a examiné la question et a vérifié que l'usage était toujours effectivement conforme à la demande ;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil »), par la présente, recommande à la Commission d'accorder à l'Association Lou Greenberg-Miriam de maintenir l'exemption aux fins des taxes foncières pour les trois (3) immeubles suivants : 5723 Parkhaven, 5566 Borden et 5618 Smart;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Commission ainsi qu'à l'Association Lou Greenberg-Miriam. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210611

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS –
NOMINATION D'UN ANIMATEUR DU SALON DES ADOS – CONTRAT À
DURÉE DÉTERMINÉE, POSTE CADRE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie la nomination d'Eli Bauer au poste d'animateur du salon des ados, pour un contrat à durée déterminée, poste cadre, en vigueur du 30 mai 2021 au 30 mai 2022 ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0088 daté du 2 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210612

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS –
NOMINATION D'UNE PRÉPOSÉE, RÉCEPTION, ADMISSION ET MAGASIN –
COL BLANC, POSTE AUXILIAIRE TEMPORAIRE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie la nomination de Cornelia Kearney à titre de préposée temporaire à l'accueil, à l'admission et à la boutique (col blanc, poste auxiliaire), à compter du 25 mai 2021 ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0087 daté du 2 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210613

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS –
EMBAUCHE D’UN COORDINATEUR DES OPÉRATIONS DE SPORTS
COMMUNAUTAIRES – CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE, POSTE CADRE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie l'embauche d'Anthony Sulpizio à titre de coordonnateur des opérations sports communautaires, pour un contrat à durée déterminée, poste cadre, en vigueur du 25 mai 2021 au 25 mai 2022;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0090 daté du 2 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

210614

**RESSOURCES HUMAINES – TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION –
EMBAUCHE D’UN GESTIONNAIRE DE RÉSEAU – COL BLANC, POSTE
PERMANENT**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie l'embauche de Yanick Beguedou à titre de gestionnaire de réseau (col blanc, poste permanent), à compter du 7 juin 2021 ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0093 daté du 2 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

210615

**RESSOURCES HUMAINES – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON
CÔTE SAINT-LUC – EMBAUCHE D’UNE BIBLIOTECHNICIENNE
TEMPORAIRE – COL BLANC, POSTE AUXILIAIRE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie l'embauche de Katherine Gariépy-Saper à titre de technicienne en bibliothèque temporaire (col blanc, poste auxiliaire), à compter du 2 juin 2021 ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0092 daté du 2 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210616

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS –
CHANGEMENT DE STATUT D'UNE SECRÉTAIRE, SERVICES
ADMINISTRATIFS, D'UN POSTE COL BLANC AUXILIAIRE À UN POSTE COL
BLANC PERMANENT**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve le changement de statut de l'emploi de Kimberley Mc Ewen à titre de secrétaire, services administratifs, de col blanc auxiliaire à col blanc permanent, à compter du 19 mai 2021. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210617

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES AFFAIRES PUBLIQUES ET
COMMUNICATIONS – CHANGEMENT DE STATUT D'UNE PRÉPOSÉE AUX
COMMUNICATIONS WEB, D'UN POSTE COL BLANC AUXILIAIRE À UN
POSTE COL BLANC PERMANENT**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve le changement de statut de l'emploi de Maryse Bézaire en tant que préposée des communications Web, de col blanc auxiliaire à col blanc permanent, à compter du 25 mai 2021. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210618

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DE LA PROTECTION CIVILE –
EMBAUCHE D'UN AGENT DE SÉCURITÉ PUBLIQUE SUR APPEL – COL
BLANC, POSTE AUXILIAIRE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie l'embauche d'Alexander Van Dam à titre d'agent de sécurité publique sur appel (col blanc, poste auxiliaire), à compter du 31 mai 2021 ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0091 daté du 2 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210619

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS –
EMBAUCHE D'EMPLOYÉS COLS BLEUS – POSTES AUXILIAIRES, TEMPS
PARTIEL**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc approuve l'embauche des employés cols bleus, postes auxiliaires, dont les noms figurent sur le document annexé ci-joint comme Annexe B et intitulé : « Auxiliary Employees – Blue Collars – Hiring » daté du 19 mai 2021, et que les termes d'emploi de ces employés soient tel qu'il est stipulé dans la convention collective;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0089 daté du 2 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210620

**NOMINATION DU CONSEILLER SIDNEY BENIZRI À TITRE DE MAIRE
SUPPLÉANT DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC POUR LA PÉRIODE DU 1^{er}
JUILLET 2021 JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2021**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseiller Sidney Benizri soit et est, par les présents, nommé Maire suppléant pour la Ville de Côte Saint-Luc pour la période débutant le 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 30 septembre 2021 inclusivement, et que le conseiller Benizri ait, par les présents, les pouvoirs d'exercer le rôle du Maire lorsque le Maire est absent ou dans l'impossibilité d'exercer ses tâches d'office. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210621

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2398-4 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT
2398-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2398 SUR LE STATIONNEMENT ET LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE AFIN DE METTRE À JOUR L'ANNEXE COMPRENANT**

DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS RELATIFS À LA SIGNALISATION ET AU STATIONNEMENT »

Le conseiller David Tordjman a donné avis de motion que le règlement 2398-4 à être intitulé : « Règlement 2398-4 amendant le règlement 2398 sur le stationnement et la sécurité publique afin de mettre à jour l'annexe comprenant différents éléments relatifs à la signalisation et au stationnement » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller David Tordjman a mentionné l'objet et la portée du règlement 2398-4 à être intitulé : « Règlement 2398-4 amendant le règlement 2398 sur le stationnement et la sécurité publique afin de mettre à jour l'annexe comprenant différents éléments relatifs à la signalisation et au stationnement. »

210622

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2398-4 INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2398-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2398 SUR LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AFIN DE METTRE À JOUR L'ANNEXE COMPRENANT DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS RELATIFS À LA SIGNALISATION ET AU STATIONNEMENT »

Le conseiller David Tordjman a déposé le projet de règlement 2398-4 intitulé: « Règlement 2398-4 amendant le règlement 2398 sur le stationnement et la sécurité publique afin de mettre à jour l'annexe comprenant différents éléments relatifs à la signalisation et au stationnement. »

210623

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC CONCERNANT LA RÉALISATION DE DEUX (2) AUDITS DE CONFORMITÉ POUR L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS DE MOINS DE 100 000 HABITANTS DU QUÉBEC

Le greffier confirme qu'une lettre datée du 25 mai 2021 de la Commission municipale du Québec a été déposée à la séance du conseil de ce soir.

210624

TRAVAUX PUBLICS – RATIFICATION D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES BACS DE RECYCLAGE POUR L'ANNÉE 2020 (K-49-20)

ATTENDU QUE le 19 décembre 2019, la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a conclu un contrat avec USD Global Inc. pour l'entretien des bacs de recyclage pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE le coût total du contrat a dépassé le maximum de l'autorité déléguée et que le conseil municipal doit ratifier ces paiements ;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc ratifie, par la présente, les paiements encourus pour le contrat d'entretien des bacs de recyclage 2020 avec USD Global Inc, pour un montant total de 34 213,66 \$, plus les taxes applicables. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210625

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 201016 CONCERNANT L'ACHAT D'UNE PORTION D'UNE ALLÉE APPARTENANT À LA VILLE ADJACENTE À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 682 WOLSELEY AVENUE (K-37-20)

ATTENDU QUE le 5 octobre 2020, par voie de la résolution no. 201016, le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a accepté l'offre d'achat datée du 15 septembre 2020 concernant une portion de la ruelle appartenant à la Ville (« Ruelle ») adjacente à la propriété située au 682, avenue Wolseley et appartenant à M. Ryan Emery (« l'Acheteur ») ;

ATTENDU QUE ladite résolution doit être modifiée afin de corriger les informations concernant la Ruelle selon le nouveau plan cadastral obtenu par l'Acheteur ;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc amende, par la présente, la résolution no. 201016 comme suit :

- Le numéro de lot est 6 430 691, au lieu de 4 519 165, et la taille du lot est 442,39 pieds carrés, au lieu de 600 pieds carrés ;
- Le prix d'achat total est de 23 836,00 \$, plus les taxes applicables, au lieu de 32 328,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE, la conseillère générale de la Ville soit autorisée à signer au nom de la Ville la lettre d'entente modifiant l'entente d'offre d'achat datée du 15 septembre 2020. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210626

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2497-1 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2497-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2497 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE » »

La conseillère Dida Berku a donné avis de motion que le règlement 2497-1 à être intitulé : « Règlement 2497-1 amendant le règlement 2497 intitulé : « Règlement sur la gestion contractuelle » » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

La conseillère Dida Berku a mentionné l'objet et la portée du règlement 2497-1 à être intitulé: « Règlement 2497-1 amendant le règlement 2497 intitulé : « Règlement sur la gestion contractuelle » ».

210627

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2497-1 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2497-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2497 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE »

La conseillère Dida Berku a déposé le projet de règlement 2497-1 intitulé: « Règlement 2497-1 amendant le règlement 2497 intitulé : « Règlement sur la gestion contractuelle » ».

210628

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2575 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT NO. 2575 RE-ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

La conseillère Dida Berku a donné avis de motion que le règlement 2575 à être intitulé : « Règlement no. 2575 re-adoptant le Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

La conseillère Dida Berku a mentionné l'objet et la portée du règlement 2575 à être intitulé: « Règlement no. 2575 re-adoptant le Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Côte Saint-Luc ».

210629

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2575 INTITULÉ : « RÈGLEMENT NO. 2575 RE-ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

La conseillère Dida Berku a déposé le projet de règlement 2575 intitulé: « Règlement no. 2575 re-adoptant le Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Côte Saint-Luc ».

210630

LOISIRS ET PARCS – OCCRTOI D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CVC POUR LE BÂTIMENT DU SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS (K-33-21)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite octroyer un contrat pour le remplacement du système de CVC du bâtiment du service des loisirs et des parcs ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12.1 du règlement 2497 de la Ville intitulé : « Règlement concernant la gestion des contrats », la Ville est autorisée à attribuer un contrat de gré à gré pour un montant compris entre 25 000 \$ et 100 000 \$, si cela est dans le meilleur intérêt de la Ville (critères (d) et (f)) ;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat pour le remplacement du système de CVC du bâtiment du service des

loisirs et des parcs à la compagnie Kolostat Inc. pour un montant total de 46 780,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE les dépenses décrites soient financées en totalité par le Fonds de roulement de la Ville sous forme de prêt ne portant pas intérêt ;

QUE la Ville fournisse, chaque année, à partir de son fonds général, une somme suffisante pour rembourser le prêt au Fonds de roulement ;

QUE le délai de remboursement ne dépasse pas cinq (5) ans ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0097 daté du 9 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210631

DÉVELOPPEMENT URBAIN - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉTAGÈRES MOBILES POUR LES ARCHIVES DU SERVICE DU GREFFE DE LA VILLE (K-27-21)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'étagères mobiles pour les archives du service du Greffe de la Ville ;

ATTENDU QUE la Ville a demandé des devis et a négocié avec trois (3) fournisseurs qui offrent ce type de produit ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12.1 du règlement 2497 de la Ville intitulé : « Règlement concernant la gestion des contrats », la Ville est autorisée à attribuer un contrat de gré à gré pour un montant compris entre 25 000 \$ et 100 000 \$, si cela est dans le meilleur intérêt de la Ville (critères (b) et (d)) ;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat pour la fourniture et l'installation d'étagères mobiles pour les archives du service du Greffe de la Ville à la compagnie JUL Solutions pour un montant total de 26 444,45 \$, plus les taxes applicables ;

QUE, de plus, la Ville prévoie un montant correspondant à 10 %, plus les taxes applicables, pour éventualités et extras si nécessaires, qui devront d'abord être approuvés conformément aux procédures établies par la Ville;

QUE les dépenses décrites soient financées en totalité par le Fonds de roulement de la Ville sous forme de prêt ne portant pas intérêt ;

QUE la Ville fournisse, chaque année, à partir de son fonds général, une somme suffisante pour rembourser le prêt au Fonds de roulement ;

QUE le délai de remboursement ne dépasse pas dix (10) ans ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0086 daté du 1 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210632

APPROBATION DU PROGRAMME INTITULÉ : « PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019 À 2023 »

ATTENDU QUE la Ville de Côte-Saint-Luc (« Ville ») a pris connaissance du document intitulé : « Guide relative aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 » (« Guide »);

ATTENDU QUE la Ville doit respecter toutes les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à une acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* de la programmation de travaux n° 1 jointe à la présente comme Annexe C et de tous les autres documents exigés par le *Ministère* en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 75,00\$ par habitant par année, soit un total de 375,00\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* de toute modification qui sera apportée à la deuxième programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2023;

QUE, la conseillère générale de la Ville ou le trésorier de la Ville soient autorisés à signer tout document donnant effet à cette résolution. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210633

DÉVELOPPEMENT URBAIN – OCTROI D’UN CONTRAT POUR L’ENLÈVEMENT DES FEUX DE CIRCULATION À L’INTERSECTION DE L’AVENUE WESTMINSTER ET DE LA RUE WESTOVER ET LE RÉAMÉNAGEMENT DES FEUX DE CIRCULATION À L’AVENUE KELLERT ET AU CHEMIN KILDARE (C-04-18-21C2)

ATTENDU QUE la Ville de Côte-Saint-Luc (« Ville ») a lancé un appel d'offres public sous le no. C-04-18-21C pour l'enlèvement des feux de circulation à l'intersection de l'avenue Westminster et de la rue Westover et le réaménagement des feux de circulation à l'avenue Kellert et au chemin Kildare et a reçu trois (3) soumissions ;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse a été reçue de Laurin Laurin (1991) Inc. ;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat pour l'enlèvement des feux de circulation à l'intersection de l'avenue Westminster et de la rue Westover et le réaménagement des feux de circulation à l'avenue Kellert et au chemin Kildare à la compagnie Laurin Laurin (1991) Inc. conformément aux termes de l'appel d'offres n° C-04-18-21C2 pour un montant total de 472 418,00\$, plus les taxes applicables ;

QUE, de plus, la Ville prévoie un montant correspondant à 5 %, plus les taxes applicables, pour éventualités et extras si nécessaires, qui devront d'abord être approuvés conformément aux procédures établies par la Ville;

QUE la somme de 276 480,00 \$ seront financées par le règlement d'emprunt 2542 intitulé : « Règlement 2542 autorisant un emprunt de 1 796 000 \$ pour l'achat et l'installation de divers feux de circulation et lumières de rue DEL à divers endroits sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc » et 130 000,00 \$ seront financées par le règlement d'emprunt 2562 intitulé : « Règlement 2562 autorisant un emprunt de 179 000 \$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et l'installation de divers feux de circulation et lumières de rue DEL à divers endroits, sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc » déjà approuvés par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE le solde de 89 559,00 \$ seront financés par le compte de surplus non affecté de la Ville ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0095 daté du 7 juin 2021 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210634

DÉVELOPPEMENT URBAIN – APPROBATION D’UNE ENTENTE POUR L’ACHAT D’UNE PORTION D’UNE ALLÉE APPARTENANT À LA VILLE ADJACENTE À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 5736 WESTLUKE AVENUE (K-47-20-2)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite conclure une entente d'offre d'achat concernant une ruelle appartenant à la Ville, soit une portion du numéro cadastral 6 427 760 (« Propriété »), adjacente à la propriété située au 5736, avenue Westluka appartenant à M. Roberto Pellizzari et Madame Anna Mattei (« Acheteurs »);

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») accepte, par les présentes, l'entente d'offre d'achat avec les Acheteurs concernant la Propriété pour un montant de 62,25 \$ par pied carré, pour un total de 18 694,00 \$, plus les taxes applicables, notamment 21 493,00 \$;

QUE le Conseil ratifie, par les présentes, la signature de l'entente d'offre d'achat de la conseillère générale de la Ville avec les Acheteurs;

QUE la conseillère générale de la Ville soit autorisée à signer au nom de la Ville un acte de vente notarié incorporant les termes de l'entente d'offre d'achat susmentionnée. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210635

DÉVELOPPEMENT URBAIN – APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR L'ACHAT D'UNE PORTION D'UNE ALLÉE APPARTENANT À LA VILLE ADJACENTE À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 5819 WOLSELEY AVENUE (L-01-21)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite conclure une entente d'offre d'achat concernant une ruelle de 300 pieds carrés appartenant à la Ville, soit une portion du numéro cadastral 5 335 917 (« Propriété »), adjacente à la propriété située au 5819, avenue Wolseley appartenant à M. Aaron Moskovits et Madame Nechumie Porges (« Acheteurs »);

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») accepte, par les présentes, l'entente d'offre d'achat avec les Acheteurs concernant la Propriété pour un montant de 62,24 \$ par pied carré, pour un total de 18 691,00 \$, plus les taxes applicables, notamment 21 490,00 \$;

QUE le Conseil ratifie, par les présentes, la signature de l'entente d'offre d'achat de la conseillère générale de la Ville avec les Acheteurs;

QUE la conseillère générale de la Ville soit autorisée à signer au nom de la Ville un acte de vente notarié incorporant les termes de l'entente d'offre d'achat susmentionnée. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210636

DÉVELOPPEMENT URBAIN – APPROBATION D’UNE ENTENTE POUR L’ACHAT DE DEUX PORTIONS D’UNE ALLÉE APPARTENANT À LA VILLE ADJACENTE À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 5727 PALMER AVENUE (K-47-20-1)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite conclure une entente d'offre d'achat concernant deux (2) ruelles appartenant à la Ville, soit une portion du numéros cadastral 6 427 757 et 6 427 759 (« Propriété »), adjacente à la propriété située au 5727, avenue Palmer appartenant à Madame Mindy Wiseman Klein (« Acheteur »);

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») accepte, par les présentes, l'entente d'offre d'achat avec les Acheteurs concernant la Propriété pour un montant de 62,25 \$ par pied carré, pour un total de 53 403,00 \$, plus les taxes applicables, notamment 61 400,00 \$;

QUE le Conseil ratifie, par les présentes, la signature de l'entente d'offre d'achat de la conseillère générale de la Ville avec l'Acheteur;

QUE la conseillère générale de la Ville soit autorisée à signer au nom de la Ville un acte de vente notarié incorporant les termes de l'entente d'offre d'achat susmentionnée. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210637

RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE l'article 3 du règlement 2233, intitulé : « Règlement concernant le Comité consultatif d'urbanisme », stipule que le conseil municipal doit nommer par résolution les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE les personnes suivantes soient et sont nommées membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Côte Saint-Luc : Résidants (mandat d'un an de 2021 à 2022) :

- M. David Shabat, Directeur de développement, Kodem
- Mme Yael Harroche, architecte. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210638

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2217-HHH-P1 À ÊTRE INTITULÉ:
« RÈGLEMENT 2017-HHH-P1 POUR AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NO. 2217 DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC AFIN DE REMPLACER LA
GRILLE DES USAGES ET NORMES EXISTANTE POUR LA ZONE HM-6 PAR
UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET NORMES »**

Le Conseiller Mike Cohen a donné un avis de motion que le règlement no. 2217-HHH-P1 à être intitulé: « Règlement 2017-HHH-P1 pour amender le règlement de zonage No. 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc afin de remplacer la grille des usages et normes existante pour la zone HM-6 par une nouvelle grille des usages et normes » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le Conseiller Mike Cohen a mentionné l'objet et la portée du règlement 2217-HHH-P1 à être intitulé « Règlement 2017-HHH-P1 pour amender le règlement de zonage No. 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc afin de remplacer la grille des usages et normes existantes pour la zone HM-6 par une nouvelle grille des usages et normes », plus précisément; de permettre des usages commerciaux supplémentaires au rez-de-chaussée du bâtiment existant.

210639

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2217-HHH-P1
À ÊTRE INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2017-HHH-P1 POUR AMENDER LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2217 DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC AFIN
DE REMPLACER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES EXISTANTE POUR
LA ZONE HM-6 PAR UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET NORMES »**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE, en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q, chapitre a-19.1), le conseil municipal de la Ville de Côte-Saint-Luc adopte, par la présente, le projet de règlement no. 2217-HHH-P1 intitulé: « Règlement 2017-HHH-P1 pour amender le règlement de zonage No. 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc afin de remplacer la grille des usages et normes existante pour la zone HM-6 par une nouvelle grille des usages et normes »;

QUE, en vertu du décret provincial 799-2021 du 9 juin 2021, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite de 15 jours, laquelle sera annoncée par voie d'avis public;

QUE le décret provincial 799-2021, lorsqu'applicable, a préséance sur les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre a-19.1) dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

QUE, la consultation publique prévue à l'article 125, alinéa 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme doit être remplacée par une consultation écrite de 15 jours en vertu du décret provincial 799-2021 et ladite consultation écrite débutera le jour de la publication de l'avis public à cet effet. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210640

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5712 WILDWOOD – CÔTE SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, montrant un ajout au deuxième étage et une extension arrière sur le lot 1 053 704 au 5712 Wildwood et préparé par Alan Hui, architecte; pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 27 avril 2021, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210641

**AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5566 ALPINE –
CÔTE SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5566 Alpine, Lot 2 090 160 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre une piscine existante, construite en 2019 sous le permis no. 18152, dans la cour arrière d'une maison unifamiliale isolée, à maintenir la distance actuelle de son rebord extérieur à 1,42m de ligne latérale de terrain au lieu d'un minimum de 1,52 m de toute ligne de terrain.

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217, article 5-1-1 c).»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210642

**AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5703 PARKHAVEN –
CÔTE SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au

5703 Parkhaven, Lot 1 053 761 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre une maison unifamiliale jumelée existante, construite en 1962 sous le permis no. 01728, de maintenir sa distance actuelle de 6,08 m de la ligne arrière de terrain au lieu de la marge de recul arrière minimum de 6,32 m;

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217, annexe « B » (zone RU-26).»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

210643

RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE DE CÔTE-SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), (ci-après la « Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte-Saint-Luc depuis le 1er janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le Maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet qui doivent faire l'objet de délibérations, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QUE des séances du conseil d'agglomération pourraient être tenues en juillet 2021 pour lesquelles les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

«D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue des séances du conseil d'agglomération qui pourraient être tenues en juillet 2021, comme suit :

- autoriser le Maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération devant se tenir en juillet 2021, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la ville de Côte-Saint-Luc et de ses résidants.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions a débuté à 22h59 pour se terminer à 23h01. Une (1) personne a soumis une question et la réponse a été fournie lors de la diffusion en direct.

1) Tamar Hertz

Le résident s'est renseigné quant à l'accessibilité d'une opinion juridique reçue par la Ville concernant la confidentialité des courriels reçus lors d'une consultation publique écrite : Me Shecter a donc émis certains commentaires sur les principes juridiques applicable en question et le Maire Brownstein a aussi indiquer que le contenu de l'opinion juridique peut être communiqué par la Ville si la loi applicable le permet.

210644

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 23H01, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE
AJOURNÉE.**

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

JASON PRÉVOST
ASSISTANT-GREFFIER

LISTE DES ANNEXES		
Numéro de résolution	Annexe correspondante	Document
210606	Annexe A	Rapport du Maire
210619	Annexe	Liste des postes d'auxiliaires
210632	Annexe C	TECQ Horaire de travail

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de présenter un rapport des faits saillants des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020. Les résultats financiers présentés dans ce rapport sont un résumé du rapport financier officiel de la Ville de Côte Saint-Luc («Ville») audité par Deloitte, S.E.N.C.R.L./s.r.l.1. Bien que ce rapport souligne des renseignements importants, je vous invite à consulter le rapport financier du ministère des Affaires municipales (MAMH) qui est disponible sur le site web de la Ville.

Faits saillants du rapport

- ▶ La pandémie de COVID-19 a créé de nombreux défis et incertitudes financiers en 2020. Ces défis ont obligé la ville à prendre des mesures d'allègement fiscal, à réduire ses dépenses et à redéfinir la manière dont les services municipaux seraient fournis pendant une pandémie mondiale.
- ▶ En octobre 2020, le MAMH a confirmé que la Ville recevrait une subvention de 3 millions de dollars pour couvrir les revenus/dépenses liées à COVID-19. Le Conseil municipal a décidé d'utiliser la subvention de 3 millions de dollars en 2021 et 2022 pour compenser les augmentations de la quote-part de l'Agglomération et les autres dépenses affectées par la pandémie. Les 3 millions de dollars ont été réservés comme suit : 1,35 million de dollars en 2021 et 1,65 million de dollars en 2022. La subvention a déjà apporté un avantage direct aux résidents puisqu'elle a permis à la Ville d'avoir un gel des taxes pour une résidence familiale moyenne en 2021.
- ▶ En plus de la subvention du MAMH, la Ville a demandé une subvention à la Ville de Montréal et a reçu 100 000 \$ pour aider à compenser les dépenses du COVID-19 directement liées à la santé et à la sécurité des résidents et du personnel.
- ▶ En 2020, les revenus d'exploitation ont augmenté de 2,6 millions de dollars (3,5 %), les charges ont diminué de 2,2 millions de dollars (3,1 %), les remboursements de capital ont augmenté de 100 000 \$ (2,1 %) et les affectations aux/des réserves ont augmenté de 494 000 \$ (106,4 %).
- ▶ Malgré les défis financiers de 2020, la Ville a affiché un excédent de fonctionnement de 7,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, comparativement aux 2,96 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.
- ▶ Les principaux écarts qui ont contribué à l'excédent de 7,7 millions de dollars sont les suivants :
Revenus : i) augmentation des revenus des droits de mutation (1 603 500 \$) ; ii) augmentation des subventions/transferts gouvernementaux (3 232 000 \$) ; iii) augmentation des revenus de taxation en raison des nouvelles constructions/autres (314 600 \$) ; iv) augmentation des revenus de recouvrement d'assurance (410 000 \$) ; v) diminution des revenus des programmes récréatifs et culturels (1 655 600 \$) ; vi) diminution des revenus d'intérêt en raison des mesures d'allègement fiscal (158 200 \$).
Dépenses : i) diminution des dépenses liées à l'administration et à la sécurité publique (1 059 900 \$) ; ii) diminution des dépenses liées aux travaux publics et au déneigement (840 600 \$) ; iii) diminution des services environnementaux en raison du retard des tests pour les lignes de service en plomb (550 000 \$) ; iv) diminution des dépenses liées aux loisirs, au CCA et à la bibliothèque (2 033 500 \$) ; v) augmentation de l'affectation à la réserve financière pour l'eau afin de couvrir les tests des lignes de service en plomb en 2021 et 2022 (550 000 \$).
- ▶ Il faut noter qu'environ 3,4 millions de dollars de l'excédent de 7,7 millions de dollars sont affectés aux dépenses futures liées à l'Agglomération (COVID-19) et à un cas juridique en cours.
- ▶ Il est également important de noter qu'en raison des restrictions sévères imposées par la santé publique, les services de loisirs et de la bibliothèque ont offert de nombreux services gratuits, notamment la natation de loisir et la natation par paliers, le tennis, le patinage (à l'intérieur et à l'extérieur), les programmes en ligne tel que conditionnement physique, de loisirs et pour adolescents, ainsi que des séries d'événements estivaux, incluant des rodéos à vélo, des ciné-parcs, des concerts en plein air (adapté à COVID-19) et des activités dans les parcs locaux.
- ▶ En raison des mesures de sécurité provinciales, la Ville a été obligée de reporter un grand nombre des projets d'immobilisations qui étaient prévus en 2020. Néanmoins, la Ville a dépensé un peu plus de 6 millions de dollars en dépenses d'immobilisations en 2020.
- ▶ La dette à long terme de la Ville a légèrement augmenté pour atteindre 52 millions de dollars au 31 décembre 2020, en comparaison avec 51,6 millions de dollars au 31 décembre 2019. La Ville a emprunté 6 millions de dollars de nouvelle dette et a remboursé 5,6 millions de dollars de remboursement de capital en 2020.
- ▶ La Ville a reçu une opinion d'audit sans réserve de Deloitte concernant les états financiers qui ont été déposés par le trésorier de la Ville au Conseil le 14 juin 2021. Le rapport de l'auditeur indique que, les états financiers, dans tous leurs aspects significatifs, présentent une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2020.

Vous trouverez ci-dessous l'état des résultats et l'état de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020		2019	2020 vs 2019
	Budget \$	Réalisations \$	Réalisations \$	aug./ (dim.) %
REVENUS				
Taxes	64 434 100	64 871 581	63 485 182	2.2%
Compensation tenant lieu de taxes	1 532 400	1 537 824	1 590 031	(3.3%)
Transferts - subventions gouvernementales (fonctionnement)	1 100 990	4 234 745	1 046 158	304.8%
Autres revenus	6 930 410	7 131 411	9 052 868	(21.2%)
	73 997 900	77 775 561	75 174 239	3.5%
CHARGES ET FRAIS DE SERVICE DE LA DETTE				
Administration générale	8 687 873	8 345 127	10 980 329	(24.0%)
Sécurité publique	14 943 870	14 796 978	13 924 067	6.3%
Transport	15 005 492	16 885 803	16 807 031	0.5%
Hygiène du milieu	9 714 404	9 280 564	9 453 335	(1.8%)
Santé et bien-être	410 722	414 749	359 360	15.4%
Aménagement, urbanisme et développement	2 125 082	2 028 939	1 425 400	42.3%
Loisirs et culture	16 980 657	17 174 951	18 244 295	(5.9%)
Frais de financement	1 331 030	1 429 394	1 390 690	2.8%
Sous-total	69 199 130	70 356 505	72 584 507	(3.1%)
Remboursement de la dette à long terme	4 409 780	4 951 800	4 851 833	2.1%
Affectations au / (du) budget de fonctionnement	388 990	959 287	464 838	106.4%
	73 997 900	76 267 592	77 901 178	(2.1%)
Revenus nets	0	1 507 969	(2 726 939)	
Ajustements: Amortissement	0	6 208 015	5 690 743	
Produit de cession / (Gain)/perte sur cession	0	0	0	
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE	0	7 715 984	2 963 804	

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2020

	2020	2019	2020 vs 2019
	Réalisations	Réalisations	Inc./ (Dec.)
	\$	\$	%
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 584 631	4 935 735	155.0%
Débiteurs	13 087 736	11 957 071	9.5%
Actif au titre des avantages sociaux futurs	1 159 500	1 501 900	(22.8%)
	26 831 867	18 394 706	45.9%
PASSIF			
Créditeurs et charges à payer	10 003 190	10 414 497	(4.0%)
Revenus reportés	1 012 348	1 149 540	(11.9%)
Dettes à long terme	52 004 555	51 615 176	0.8%
	63 020 093	63 179 213	(0.3%)
DETTE NETTE			
	36 188 226	44 784 507	(19.2%)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	92 261 637	92 420 643	(0.2%)
Propriétés destinées à la revente	0	0	
Stocks de fournitures	245 796	238 436	3.1%
Autres actifs non financiers	154 109	142 705	8.0%
	92 661 542	92 801 784	(0.2%)
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ			
	56 473 316	48 017 277	17.6%
DÉTAILS DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ			
Excédent de fonctionnement non affecté (y compris l'excédent du régime de retraite)	10 411 100	5 830 691	
Excédent de fonctionnement affecté	4 177 609	1 665 176	
Réserves financières et fonds réservés	3 251 154	2 804 568	
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(199 900)	(249 800)	
Financement des investissements en cours	(1 299 479)	(3 373 396)	
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	40 132 832	41 340 038	
	56 473 316	48 017 277	

INVESTISSEMENT

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
	Réalisations	Réalisations
	\$	\$
REVENUS		
Transferts - subventions	1 036 983	0
Dons/Autres	0	102 165
Financement de la dette à long terme	6 000 000	5 838 000
Affectations - fonctionnement/excédent/réserves	1 124 374	6 899 896
	8 161 357	12 840 061
DÉPENSES		
Conduites d'eau potable et d'égout	393 868	0
Réparations aux rues, trottoirs et viaducs	944 793	2 425 178
Parcs et terrains de jeux	333 348	2 627 898
Bâtiments municipaux	3 517 561	9 532 822
Véhicules	764 428	293 583
Ameublement et équipement de bureau	86 717	372 033
Machinerie, outillage et équipement divers	8 294	334
	6 049 009	15 251 848

Conclusion

Chaque année, le conseil municipal et l'administration municipale se concentrent sur la création d'un budget équilibré, efficace et responsable et sur la surveillance des revenus et des dépenses tout au long de l'année. Je suis très heureux de la situation financière de la ville et je vous assure que nous continuerons à faire tout notre possible pour maintenir l'excellent niveau de services et les normes de qualité élevées auxquels les résidents s'attendent.

Mitchell Brownstein

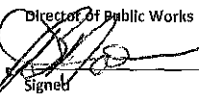
Maire

Ville de Côte Saint-Luc, le 14 juin 2021

Annex B (06/14/2021) Annexe B

AUXILIARY EMPLOYEES - BLUE COLLARS - HIRING
 PUBLIC WORKS DEPARTMENT
 CITY OF CÔTE SAINT-LUC
LIST OF NAMES FROM MAY 2021
FOR APPROVAL JUNE 2021 COUNCIL

NAME OF EMPLOYEE		POSITION	TRANSFERRING		RESIDENCY	NUMBER OF		HOURLY RATE	PROJECTED		APPROX		GENERAL LEDGER CODE
			FROM -	WHICH POSITION /		YEARS	EMPLOYED IN		WEEKS OF	WEEKLY HOURS	ANNUAL	EXPENSE until end of 2021	
LAST NAME	FIRST NAME												
Petkov	Petko	General laborer	New employee		Montreal	new		\$27.99	30	38	\$	31 920.00	02-752-00-116
Zhelyazkov	Stoyan	General laborer	New employee		Montreal	new		\$27.99	30	38	\$	31 920.00	02-752-00-116
Total												\$63 840.00	

Beatrice Newman
 Director of Public Works

 Signed

May 18/21
 Date

Annex C (06/14/2021) Annexe C

Sommaire des projets pour le programme de subvention TECQ (2020-2023)

Indicateur	Rue	de	à	Section	Projet no:	Année de réalisation	Longueur (m)			Code d'intervention	diamètre (mm)	Intervention préconisée	Coûts estimés	Coûts estimés avec TVQ nonremb.	Remarques
							Aqueduc	Égout Sanitaire	Égout Pluvial						
Priorité 2															
Études des infrastructures municipales					Élaboration du plan d'intervention		TECQ2019-03	2020					35,000 \$	36,746 \$	
Égout Eaux Sanitaire												(AUS: Auscultation)			
4318	Greenwood, avenue	Spring, chemin	Parkhaven, avenue	5326115	TECQ2019-04	2021		97.4		B	600	AUS	1,364 \$	1,432 \$	
4324	Kincourt, avenue	Guelph, chemin	Lockwood, avenue	5326107	TECQ2019-05	2021		49.5		B	250	AUS	693 \$	727 \$	
4342	Wolseley, avenue	Wavell, chemin	Guelph, chemin	5326456	TECQ2019-06	2021		87.3		B	375	AUS	1,222 \$	1,283 \$	
4385	Guelph, chemin	Palmer, avenue	Wentworth, avenue	5326423	TECQ2019-07	2021		67.9		B	1500	AUS	951 \$	998 \$	
4225	Heywood, chemin	Kellert, avenue	Einstein, avenue	5318097; 5318099; 5317770; 5317772;	TECQ2019-08	2021		269.4		D	1950	AUS	4,042 \$	4,243 \$	
4246	Mackle, chemin	Marc-Chagall, avenue	Armstrong, avenue	5319281; 5319280;	TECQ2019-09	2021		162.5		D	1650	AUS	2,437 \$	2,559 \$	
4279	Einstein, avenue	Kildare, chemin	Mackle, chemin	5317697;	TECQ2019-10	2021		771.9		D	1950 et 600	AUS	11,579 \$	12,156 \$	
4288	Mackle, chemin	Einstein, avenue	Caldwell, avenue	5319239;	TECQ2019-11	2021		235.9		D	2100 et 450	AUS	3,538 \$	3,714 \$	
4290	Mackle, chemin	Parkhaven, avenue	Eldridge, avenue	5377655; 5326395;	TECQ2019-12	2021		293.0		D	2100	AUS	4,396 \$	4,615 \$	
4363	Blossom, avenue	Mackle, chemin	Cul de sac	5379393;	TECQ2019-13	2021		96.4		D	2250	AUS	1,447 \$	1,519 \$	
4457	Côte-Saint-Luc, chemin de la	Saint-Ignatius, avenue	Côte-Saint-Luc, chemin de la	5304864; 5304894;	TECQ2019-14	2021		97.2		D	1200	AUS	1,457 \$	1,530 \$	
sous-total												aqueduc	68,125 \$	71,522 \$	
Total:												Priorité 2	68,125 \$	71,522 \$	

N.B. Les couts horaires des services professionnelles pour les priorité 3 et priorité 4 sont distribués proportionnellement sur chaque projet.

Indicateur	Rue	de	à	Section	Projet no:	Année de réalisation	Longueur (m)			Code d'intervention	Conduite (diamètre)	Intervention préconisée	Coûts estimés	Coûts estimés avec TVQ nonremb.	Remarques
							Aqueduc	Égout Sanitaire	Égout Pluvial						
Priorité 3															
Aqueduc															
Rehabilitation								mètres			mm	(R: Remplacement)			
4451	Sunnybrooke, avenue	Westover, chemin	Côte Saint-Luc, chemin de la	552	TECQ2019-15	2022	189.6			D	200	R	204,761 \$	214,973 \$	
41160	Parc Pierre-Elliott Trudeau	chalet no 3	Mackle, chemin	95593	TECQ2019-16	2022	402.7			D	150.0	R	434,933 \$	456,625 \$	Parc P.E.Trudeau
Aqueduc	Tronçon intégrés														
4103	Côte-Saint-Luc, chemin de la	Cavendish, boulevard	Prince-of-Wales, avenue	91483	TECQ2019-17	2022	149.7			D	600	RH	161,681 \$	169,744 \$	
4103	Côte-Saint-Luc, chemin de la	Cavendish, boulevard	Prince-of-Wales, avenue	1228	TECQ2019-18	2022	159.5			D	300	RH	172,265 \$	180,857 \$	
4372	Guelph, chemin	Melling, avenue	McMurray, avenue	499	TECQ2019-19	2022	228.4			D	200	RH	246,704 \$	259,008 \$	
sous-total:												1,220,343 \$	1,281,207 \$	sous-total gainage:	

Priorité 3						
Égout Pluvial						
4047	Westminster, avenue	Côte-Saint-Luc, chemin de la	Viaduc Westminster	5326458	TECQ2019-20	2021
4054	Kingsley, chemin	Ashdale, avenue	Trent, avenue	5326923	TECQ2019-21	2021
4069	Adalbert, avenue	Cul de sac	Euclid, chemin	5327055	TECQ2019-22	2021

82.0	D	375	RT	98,413 \$	103,321 \$
67.0	D	600	RHP	80,448 \$	84,460 \$
60.0	D	525	AUC	72,018 \$	75,610 \$

4073	Eastluc, chemin	Oakwood, avenue	Adalbert, avenue	5326943	TECQ2019-23	2021
4075	Euclid, chemin	Oakwood, avenue	Adalbert, avenue	5326944	TECQ2019-24	2021
4080	Rosedale, avenue	Merton, chemin	Chemin de fer	5317895	TECQ2019-25	2021
4080	Rosedale, avenue	Merton, chemin	Chemin de fer	5317897	TECQ2019-26	2021
4086	Glencrest, avenue	Conklin, chemin	Baily, chemin	5317918	TECQ2019-27	2021
4116	Pinedale, avenue	Fleet, chemin	Baily, chemin	5317521	TECQ2019-28	2021
4116	Pinedale, avenue	Fleet, chemin	Baily, chemin	5317520	TECQ2019-29	2021
4116	Pinedale, avenue	Fleet, chemin	Baily, chemin	5317522	TECQ2019-30	2021
4117	Pinedale, avenue	Merton, chemin	Fleet, chemin	5317985	TECQ2019-31	2021
4119	Alpine, avenue	Merton, chemin	Fleet, chemin	5317798	TECQ2019-32	2021
4120	Randall, avenue	Merton, chemin	Fleet, chemin	5318072	TECQ2019-33	2021
4128	Fleet, chemin	Baily, chemin	Robinson, avenue	5318046	TECQ2019-34	2021
4145	Baily, chemin	Randall, avenue	Fleet, chemin	5318165	TECQ2019-35	2021
4454	Silverson, avenue	Côte-Saint-Luc, chemin de la	Elgin, avenue	5317757	TECQ2019-36	2021
32106	HORS RUE	Westluke, avenue	Sunnyhurst, avenue	5326647	TECQ2019-37	2021
35561	Westover, chemin	Westminster, avenue	Smart, avenue	5326014	TECQ2019-38	2021
35561	Westover, chemin	Westminster, avenue	Smart, avenue	5326013	TECQ2019-39	2021
36161	Westover, chemin	Avenue Cranbrooke	Westminster, avenue	5374625	TECQ2019-40	2021
36161	Westover, chemin	Avenue Cranbrooke	Westminster, avenue	5326015	TECQ2019-41	2021
36393	Arrière du centre d'achat Côte Saint-Luc	Silverson	Côte-Saint-Luc, chemin de la	5317753	TECQ2019-42	2021
36394	côté nord de Côte Saint-Luc	Côte-Saint-Luc, chemin de la	viaduc CSL / rue West Broadway	5317755	TECQ2019-43	2021
36395	au sud de Côte Saint-Luc - limite MTL/CSL	Côte-Saint-Luc, chemin de la	Westover, chemin	15052027	TECQ2019-44	2021
36395	au sud de Côte Saint-Luc - limite MTL/CSL	Côte-Saint-Luc, chemin de la	Westover, chemin	5322382	TECQ2019-45	2021
36396	8102 Sunnyhurst	Smart, avenue	chemin Sunnyhurst	5326871	TECQ2019-46	2021

82.8	D	300	AUC	99,400 \$	104,358 \$
83.2	D	300	EP	79,009 \$	82,950 \$
61.4	D	375	AUC	73,687 \$	77,362 \$
67.3	D	375	AUC	80,735 \$	84,762 \$
90.9	D	375	AUC	109,111 \$	114,553 \$
76.6	D	375	RHP	91,862 \$	96,444 \$
64.2	D	300	RHP	76,986 \$	80,826 \$
76.3	D	375	AUC	91,531 \$	96,096 \$
61.5	D	450	AUC	73,810 \$	77,491 \$
82.2	D	375	AUC	98,682 \$	103,604 \$
91.9	D	375	RHT	110,251 \$	115,750 \$
34.3	D	1050	RT	58,226 \$	61,130 \$
113.4	D	300	RHT	136,081 \$	142,868 \$
98.4	D	375	AUC	118,140 \$	124,032 \$
33.5	D	1800	EP	31,802 \$	33,388 \$
33.7	D	1800	EP	32,046 \$	33,644 \$
75.2	D	1800	EP	71,401 \$	74,962 \$
147.0	D	1800	EP	139,692 \$	146,660 \$
5.2	D	1800	EP	4,933 \$	5,179 \$
47.7	D	1050	EP	45,269 \$	47,527 \$
8.8	D	1050	EP	8,355 \$	8,772 \$
97.2	D	1500	EP	92,310 \$	96,914 \$
22.9	D	1500	EP	21,769 \$	22,854 \$
167.1	D	1800	EP	158,791 \$	166,711 \$

Pente inversée

sous-total

2,154,758 \$

2,262,228 \$

sous-total gainage:

Indicateur	Rue	de	à	Section	Projet no:	Année de réalisation	Longueur (m)			Code d'intervention	Diamètre (mm)	Intervention préconisée	Coûts estimés	Coûts estimés avec TVQ nonremb.	Remarques
							Aqueduc	Égout Sanitaire	Égout Pluvial						
Priorité 3															
Égout Sanitaire															
4080	Rosedale, avenue	Merton, chemin	0	5317894	TECQ2019-47	2022		11.9		D	375	RHP	14,242 \$	14,952 \$	
4100	King-Edward, avenue	Côte-Saint-Luc, chemin de la	Merton, chemin	5317843	TECQ2019-48	2022		72.1		D	375	AUC	86,528 \$	90,844 \$	
4100	King-Edward, avenue	Côte-Saint-Luc, chemin de la	Merton, chemin	5317844	TECQ2019-49	2022		80.4		D	375	EP	76,357 \$	80,165 \$	
4117	Pinedale, avenue	Merton, chemin	Fleet, chemin	5317808	TECQ2019-50	2022		60.5		D	375	RHP	72,556 \$	76,175 \$	
4117	Pinedale, avenue	Merton, chemin	Fleet, chemin	5317981	TECQ2019-51	2022		61.1		D	375	RHP	73,310 \$	76,966 \$	
4118	Alpine, avenue	Fleet, chemin	Baily, chemin	5317787	TECQ2019-52	2022		93.7		D	375	RHP	112,464 \$	118,073 \$	
4119	Alpine, avenue	Merton, chemin	Fleet, chemin	5317793	TECQ2019-53	2022		82.2		D	375	RHP	98,646 \$	103,566 \$	
4119	Alpine, avenue	Merton, chemin	Fleet, chemin	5317795	TECQ2019-54	2022		81.4		D	375	RHP	97,643 \$	102,513 \$	

4119	Alpine, avenue	Merton, chemin	Fleet, chemin	5317799	TECQ2019-55	2022
4123	Borden, avenue	Merton, chemin	Fleet, chemin	5318066	TECQ2019-56	2022
4128	Fleet, chemin	Baily, chemin	Robinson, avenue	5318042	TECQ2019-57	2022
4239	Shalom, avenue	Kildare, chemin	Norwalk, chemin	5319248	TECQ2019-58	2022
4245	Mackle, chemin	Cul de sac	Marc-Chagall, avenue	5317768	TECQ2019-59	2022
4247	Mackle, chemin	Armstrong, avenue	Cavendish, boulevard	5319073	TECQ2019-60	2022
4250	Brandeis, avenue	Mackle, chemin	Aldrin, chemin	5319078	TECQ2019-61	2022
4263	Freud, avenue	Louis-Pasteur, chemin	Wallenberg, chemin	5319082	TECQ2019-62	2022
4263	Freud, avenue	Louis-Pasteur, chemin	Wallenberg, chemin	5319159	TECQ2019-63	2022
4266	Cavendish, boulevard	Cavendish, boulevard	Wallenberg, chemin	5319160	TECQ2019-64	2022
4275	Cavendish, boulevard	The avenue, avenue	Mackle, chemin	5319291	TECQ2019-65	2022
4277	Cavendish, boulevard	Kildare, chemin	The avenue, avenue	5319217	TECQ2019-66	2022
4287	Mackle, chemin	Kellert, avenue	Einstein, avenue	5319083	TECQ2019-67	2022
4343	Westminster, avenue	Wavell, chemin	Guelph, chemin	5326548	TECQ2019-68	2022
4365	Guelph, chemin	Wentworth, avenue	Cul de sac	5326350	TECQ2019-69	2022
4365	Guelph, chemin	Wentworth, avenue	Cul de sac	5326572	TECQ2019-70	2022
4365	Guelph, chemin	Wentworth, avenue	Cul de sac	5381070	TECQ2019-71	2022
4455	Côte-Saint-Luc, chemin de la	Côte-Saint-Luc, chemin de la	Randall, avenue	5307679	TECQ2019-72	2022
31891	Macdonald, avenue	Isabella, avenue	Langhorne, route	5308902	TECQ2019-73	2022
33402	Côte-Saint-Luc, chemin de la	Cavendish, boulevard	Prince-of-Wales, avenue	5306869	TECQ2019-74	2022
36403	Cavendish, boulevard - côté sud	Kildare, chemin	Heywood, chemin	5318124	TECQ2019-75	2022

81.7
81.3
42.6
85.4
31.2
15.5
15.2
72.9
74.9
69.8
89.9
91.4
50.3
45.8
32.8
43.5
17.5
91.2
35.0
89.8
15.8

D	375	RHP	98,003 \$	102,891 \$
D	375	AUC	97,528 \$	102,392 \$
D	750	RT	72,368 \$	75,977 \$
D	600	AN	1,196 \$	1,256 \$
D	1650	RHP	53,115 \$	55,764 \$
D	750	AN	217 \$	227 \$
D	675	AN	213 \$	224 \$
D	600	AN	1,021 \$	1,072 \$
D	600	AN	1,048 \$	1,101 \$
D	675	AN	977 \$	1,026 \$
D	600	RHP	107,861 \$	113,241 \$
D	450	AUC	109,661 \$	115,130 \$
D	450	RHP	60,310 \$	63,318 \$
D	1050	RT	77,911 \$	81,797 \$
D	1800	AN	459 \$	482 \$
D	1800	AN	610 \$	640 \$
D	2250	AN	245 \$	257 \$
D	900	AN	1,276 \$	1,340 \$
D	900	AUC	59,560 \$	62,531 \$
D	900	AN	1,257 \$	1,320 \$
D	750	RHP	26,816 \$	28,153 \$

Égout Sanitaire Annexe 5 - Tronçons intégrés

4063	Côte-Saint-Luc, chemin de la	Coronation, avenue	Côte-Saint-Luc, chemin de la	5304863; 5304909	TECQ2019-76	2022
4226	Einstein, avenue	Heywood, chemin	Kildare, chemin	5318095; 15052025; 5318096	TECQ2019-77	2022
4251	Beethoven, avenue	Marc-Chagall, avenue	Chopin, chemin	5318443	TECQ2019-78	2022
4259	Collins, chemin	Cavendish, boulevard	Cavendish, boulevard	5319235	TECQ2019-79	2022
4273	Mackle, chemin	Cavendish, boulevard	Centennial, avenue	5317977; 5317976	TECQ2019-80	2022
4278	Shalom, avenue	Norwalk, chemin	Mackle, chemin	5319247	TECQ2019-81	2022
4286	Mackle, chemin	Centennial, avenue	Kellert, avenue	5319286; 5319286	TECQ2019-82	2022
4289	Mackle, chemin	Caldwell, avenue	Parkhaven, avenue	5326346; 5327783; 5327782	TECQ2019-83	2022
4359	Blossom, avenue	Guelph, chemin	5742 Blossom	5326573; 5326716	TECQ2019-84	2022
4360	Blossom, avenue	5745 Blossom	Parc Kirwan	5326682; 5326681	TECQ2019-85	2022
4361	Blossom, avenue	5766 Blossom	Mackle, chemin	5326684; 5326683	TECQ2019-86	2022
4428	Non-nommée, voie	Westluke, avenue	Palmer, avenue	5377664	TECQ2019-87	2022
4430	Non-nommée, voie	Smart, avenue	Wolseley, avenue	5377662	TECQ2019-88	2022
4432	Non-nommée, voie	Hudson, avenue	Atlantique CP, avenue	5377660	TECQ2019-89	2022
33401	Côte-Saint-Luc, chemin de la	Randall, avenue	Cavendish, boulevard	5306851; 5306870; 5306850	TECQ2019-90	2022
35487	HORS RUE	5838 Wolseley	5844 Hudson	5377661	TECQ2019-91	2022

183.1
311.0
137.0
75.5
173.8
281.2
305.3
273.2
211.4
184.2
181.8
93.1
95.3
81.9
183.4
79.5

D	1200	AN	2,747 \$	2,884 \$
D	1950	AUC	4,354 \$	4,571 \$
D	750	AN	2,055 \$	2,157 \$
D	1050	AN	1,132 \$	1,188 \$
D	1950	AN	2,607 \$	2,737 \$
D	450	AN	4,218 \$	4,428 \$
D	450	RHP	45,790 \$	48,073 \$
D	2100	AN	4,098 \$	4,302 \$
D	2250	AN	3,171 \$	3,329 \$
D	2250	AN	2,763 \$	2,901 \$
D	2250	AN	2,727 \$	2,863 \$
D	2100	AN	1,396 \$	1,466 \$
D	2100	AN	1,429 \$	1,500 \$
D	2100	AN	1,228 \$	1,289 \$
D	900	AN	2,750 \$	2,887 \$
D	2100	AN	1,113 \$	1,168 \$

36392	Terrain nord de Mackle	Westminster, avenue	Eldridge, avenue	5377656; 5377658; 5377657; 5377659	TECQ2019-92	2022
36397	Golf Meadowbrook	Voies ferrées	Blossom, avenue	5375576; 5380001; 5375577	TECQ2019-93	2022
36398	Nord de Mather	Blossom, avenue	Palmer, avenue	5377667; 5377666; 5377665	TECQ2019-94	2022

342.0
237.9
268.1

D	2100	AN	4,788 \$	5,027 \$
D	1981	AN	3,331 \$	3,497 \$
D	2100	AN	3,753 \$	3,940 \$

		sous-total		1,498,847 \$	1,573,600 \$	sous-total
Contingence	Gainage d'aqueduc					Contingence - aqueduc
Contingence	Gainage d'égout					Contingence- Égout
						Priorité 3
						Total gainage

N.B. Les couts horaires des services professionnelles pour les priorité 3 et priorité 4 sont distribués proportionnellement sur chaque projet.

PDI 2019-2023							PDI 2019-2023					
Indicateur	Rue	de	à	Classe d'intervention	Projet no:	Année de réalisation	Longueur (m)	Largeur (m)	Code d'intervention	Coûts estimés	Projet TECQ Longueur (m)	Coûts estimés - Chaussée

EP: Entretien préventif

RCC: Reconstruction complète

Priorité 4
Chaussée

4227	Weizmann, chemin	Sabin, avenue	Hartwell, avenue	D	TECQ2019-96	2021
4392	Davies, avenue	Mackle, chemin	Mather, chemin	D	TECQ2019-97	2021
4225	Heywood, chemin	Einstein, avenue	Redwood avenue	D	TECQ2019-98	2022

136.0	8.9	RCC	364,164	147	370,771 \$
148.5	8.5	RCC	380,895	150	393,825 \$
280.8	12.2	RCC	1,028,286	280	777,007 \$

Priorité 4 - MTQ sous-total **1,541,603 \$**

Année de réalisation
2021
2022

Total du programme: Priorités 2, 3 & 4

Types d'abréviations:	
Aucune:	AUC
Analyse:	AN
Auscultation:	AUS
Étude:	ET
Réhabilitation ponctuelle:	RHP
Réhabilitation total:	RHT
Remplacement ponctuel:	RP
Remplacement total:	RT
Entretien préventif:	EP
Autres	AUT

Planification des travaux - Coûts

Entrepreneurs	Consultants	Coûts estimés	Coûts estimés avec TVQ non remb.
---------------	-------------	---------------	----------------------------------

0 \$	35,000 \$	35,000 \$	36,746 \$
------	-----------	-----------	-----------

1,364 \$	0 \$	1,364 \$	1,432 \$
693 \$	0 \$	693 \$	728 \$
1,222 \$	0 \$	1,222 \$	1,283 \$
951 \$	0 \$	951 \$	998 \$
4,042 \$	0 \$	4,042 \$	4,243 \$
2,437 \$	0 \$	2,437 \$	2,559 \$
11,579 \$	0 \$	11,579 \$	12,156 \$
3,538 \$	0 \$	3,538 \$	3,714 \$
4,396 \$	0 \$	4,396 \$	4,615 \$
1,447 \$	0 \$	1,447 \$	1,519 \$
1,457 \$	0 \$	1,457 \$	1,530 \$
33,125 \$	35,000 \$	68,125 \$	71,523 \$
33,125 \$	70,000 \$	103,125 \$	108,269 \$

Travaux de gainage - Coûts

Entrepreneurs	Consultants	Coûts estimés	Coûts estimés avec TVQ non remb.
---------------	-------------	---------------	----------------------------------

184,285 \$	20,476 \$	204,761 \$	214,973 \$
391,440 \$	43,493 \$	434,933 \$	456,625 \$

145,512 \$	16,168 \$	161,681 \$	169,744 \$
155,039 \$	17,227 \$	172,265 \$	180,857 \$
222,033 \$	24,670 \$	246,704 \$	259,008 \$

1,098,309 \$	122,034 \$	1,220,343 \$	1,281,207 \$
--------------	------------	--------------	--------------

88,572 \$	9,841 \$	98,413 \$	103,321 \$
72,403 \$	8,045 \$	80,448 \$	84,460 \$
64,816 \$	7,202 \$	72,018 \$	75,610 \$

89,460 \$	9,940 \$	99,400 \$	104,358 \$
71,109 \$	7,901 \$	79,009 \$	82,950 \$
66,318 \$	7,369 \$	73,687 \$	77,362 \$
72,662 \$	8,074 \$	80,735 \$	84,762 \$
98,200 \$	10,911 \$	109,111 \$	114,553 \$
82,676 \$	9,186 \$	91,862 \$	96,444 \$
69,287 \$	7,699 \$	76,986 \$	80,826 \$
82,378 \$	9,153 \$	91,531 \$	96,096 \$
66,429 \$	7,381 \$	73,810 \$	77,491 \$
88,814 \$	9,868 \$	98,682 \$	103,604 \$
99,226 \$	11,025 \$	110,251 \$	115,750 \$
52,403 \$	5,823 \$	58,226 \$	61,130 \$
122,473 \$	13,608 \$	136,081 \$	142,868 \$
106,326 \$	11,814 \$	118,140 \$	124,032 \$
28,621 \$	3,180 \$	31,802 \$	33,388 \$
28,841 \$	3,205 \$	32,046 \$	33,644 \$
64,261 \$	7,140 \$	71,401 \$	74,962 \$
125,723 \$	13,969 \$	139,692 \$	146,660 \$
4,439 \$	493 \$	4,933 \$	5,179 \$
40,742 \$	4,527 \$	45,269 \$	47,527 \$
7,520 \$	836 \$	8,355 \$	8,772 \$
83,079 \$	9,231 \$	92,310 \$	96,914 \$
19,592 \$	2,177 \$	21,769 \$	22,854 \$
142,912 \$	15,879 \$	158,791 \$	166,711 \$

1,939,282 \$	215,476 \$	2,154,758 \$	2,262,228 \$
--------------	------------	--------------	--------------

Travaux de gainage - Coûts			
Entrepreneurs	Consultants	Coûts estimés	Coûts estimés avec TVQ non remb.

12,818 \$	1,424 \$	14,242 \$	14,952 \$
77,875 \$	8,653 \$	86,528 \$	90,844 \$
68,721 \$	7,636 \$	76,357 \$	80,165 \$
65,300 \$	7,256 \$	72,556 \$	76,175 \$
65,979 \$	7,331 \$	73,310 \$	76,966 \$
101,218 \$	11,246 \$	112,464 \$	118,073 \$
88,781 \$	9,865 \$	98,646 \$	103,566 \$
87,879 \$	9,764 \$	97,643 \$	102,513 \$

88,203 \$	9,800 \$	98,003 \$	102,891 \$
87,775 \$	9,753 \$	97,528 \$	102,392 \$
65,131 \$	7,237 \$	72,368 \$	75,977 \$
0 \$	1,196 \$	1,196 \$	1,256 \$
47,804 \$	5,312 \$	53,115 \$	55,764 \$
0 \$	217 \$	217 \$	227 \$
0 \$	213 \$	213 \$	224 \$
0 \$	1,021 \$	1,021 \$	1,072 \$
0 \$	1,048 \$	1,048 \$	1,101 \$
0 \$	977 \$	977 \$	1,026 \$
97,075 \$	10,786 \$	107,861 \$	113,241 \$
98,695 \$	10,966 \$	109,661 \$	115,130 \$
54,279 \$	6,031 \$	60,310 \$	63,318 \$
70,120 \$	7,791 \$	77,911 \$	81,797 \$
0 \$	459 \$	459 \$	482 \$
0 \$	610 \$	610 \$	640 \$
0 \$	245 \$	245 \$	257 \$
0 \$	1,276 \$	1,276 \$	1,340 \$
53,604 \$	5,956 \$	59,560 \$	62,531 \$
0 \$	1,257 \$	1,257 \$	1,320 \$
24,134 \$	2,682 \$	26,816 \$	28,153 \$

0 \$	2,747 \$	2,747 \$	2,884 \$
0 \$	4,354 \$	4,354 \$	4,571 \$
0 \$	2,055 \$	2,055 \$	2,157 \$
0 \$	1,132 \$	1,132 \$	1,188 \$
0 \$	2,607 \$	2,607 \$	2,737 \$
0 \$	4,218 \$	4,218 \$	4,428 \$
41,211 \$	4,579 \$	45,790 \$	48,073 \$
0 \$	4,098 \$	4,098 \$	4,302 \$
0 \$	3,171 \$	3,171 \$	3,329 \$
0 \$	2,763 \$	2,763 \$	2,901 \$
0 \$	2,727 \$	2,727 \$	2,863 \$
0 \$	1,396 \$	1,396 \$	1,466 \$
0 \$	1,429 \$	1,429 \$	1,500 \$
0 \$	1,228 \$	1,228 \$	1,289 \$
0 \$	2,750 \$	2,750 \$	2,887 \$
0 \$	1,113 \$	1,113 \$	1,168 \$

0 \$	4,788 \$	4,788 \$	5,027 \$
0 \$	3,331 \$	3,331 \$	3,497 \$
0 \$	3,753 \$	3,753 \$	3,940 \$

1,296,601 \$	202,246 \$	1,498,847 \$	1,573,600 \$
		0 \$	
0 \$	85,075 \$	85,075 \$	89,318 \$
4,334,193 \$	624,831 \$	4,959,024 \$	5,206,353 \$

Projet TECQ			
Entrepreneurs *	Consultants	Coûts estimés Total du projet	Coûts estimés avec TVQ non remb.

* incluant le remplacement de l'entrée d'eau en plomb au besoin

440,771 \$	26,446 \$	467,217 \$	490,519 \$
512,825 \$	30,770 \$	543,595 \$	570,707 \$
1,139,250 \$	68,355 \$	1,207,605 \$	1,267,834 \$

2,092,846 \$	125,571 \$	2,218,417 \$	2,329,060 \$
--------------	------------	--------------	--------------

6,460,164 \$	820,402 \$	7,280,566 \$	7,643,682 \$
--------------	------------	--------------	--------------